



Simone



Journal réalisé lors d'un atelier animé par Femmes solidaires dans le cadre du projet « Jeunes pour l'égalité » de la région Ile-de-France.



VIE QUOTIDIENNE

— SOMMAIRE —

Éditorial	1
Vie quotidienne	1
Opinion	2
Sport	2
Sport	3
Société	3
C'est mon droit	4
Interview	5
Histoire	5
Campagne contre le viol	6

Une femme chauffeurE poids lourd et un homme puériculteur?

Malgré leur réussite scolaire, les femmes ont toujours des conditions de travail moins favorables et des salaires moins élevés que ceux des hommes. Les inégalités femmes/hommes persistent en France dans le monde du travail, dans les rémunérations et l'accès aux postes de cadres. De plus, de nombreux métiers sont encore exercés en immense majorité soit par des hommes, soit par des femmes.

Édito

par la classe de 2nde

Sur les terrains ou dans la vie quotidienne, le sexisme s'immisce partout ! Pour que le match s'équilibre, nous avons levé le carton rouge pour lutter contre ces inégalités.

Des métiers à la politique en passant par le sport et les médias, ce sont de larges sujets que nous avons affrontés. L'adversaire fut coriace mais les discussions, les recherches, les investigations, nous ont permis de mettre en place une stratégie gagnante.



Simone Weil (1909 - 1943) est une philosophe, humaniste, écrivaine et activiste politique française. Elle a écrit des essais historiques et politiques.

Les inégalités varient-elles selon les secteurs d'activité et les métiers ?

Les jeunes filles accèdent davantage aux professions intermédiaires ou aux emplois de cadres, et les débutantes sont plus nombreuses que leurs aînées dans certaines professions qualifiées. Mais l'emploi féminin reste néanmoins très différent de l'emploi masculin et la polarisation s'est accentuée du côté des professions peu qualifiées. Les filières choisies par les filles et les garçons sont toujours très différentes (secrétariat, filières sanitaires et sociales pour les filles, électricité-électronique pour les garçons). Les métiers mixtes restent rares (12% des personnes en emploi) et certains métiers demeurent très majoritairement féminins (petite enfance, services à la personne) ou très masculins (bâtiment). Les métiers féminins peu qualifiés sont marqués par la faiblesse des salaires, la prégnance du temps partiel et le caractère atypique ou inconfortable des horaires.

Que faut-il faire face à cela ?

Il s'agit de vérifier que les différents postes - ceux occupés par les hommes et ceux occupés par les femmes - ne sont pas cotés sur la base de préjugés (les femmes utiliseraient dans les services à la personne des



compétences naturelles qui n'exigeraient donc pas de rémunérations particulières, la charge physique serait prise en considération beaucoup plus que la charge mentale...). On peut aussi inciter les hommes à aller vers des métiers dits « féminins » et vice versa (à condition que cela soit fait de manière suffisamment massive pour ne pas mettre des personnes isolées en difficulté), et développer des campagnes visant à ouvrir les choix professionnels en cours de vie active en cas de reconversion ou au terme de la formation initiale.

Sélection fait par Jennyfer et Naomie d'un entretien de Dominique Méda, chercheuse au Centre d'études de l'emploi, avec Nairi Nahapétian, Alternatives Économiques, Poche n° 047 - janvier 2011.



OPINION

Pink & Blue

A l'époque victorienne, filles et garçons étaient vêtus de robes blanches jusqu'à l'âge de 6 ans. « Ce qui était autrefois une question pratique - habiller son bébé d'une robe et de couches blanches (le coton blanc pouvant être blanchi) - est devenu un problème de « Oh mon Dieu, si mon bébé porte la mauvaise couleur, il grandira pervers ». Rose pour les filles, bleu pour les garçons : ce code couleur est si puissant et universellement répandu qu'on en oublierait presque qu'il est une invention récente.

Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, des règles ont commencé à apparaître pour le rose et bleu, mais elles étaient peu rigides, certains attribuant le bleu aux filles en raison de son rapport avec la Vierge



Marie par exemple. Un article publié dans le *Earnshaw's Infants' Department* de 1918 affirmait quant à lui : « Le rose, qui est une couleur plus affirmée et forte, va mieux aux garçons. Le bleu, en revanche, plus délicat et gracieux, va mieux aux filles ». D'autres sources expliquaient que le bleu mettait en valeur les blonds tandis que le rose allait mieux aux bruns.

pas le marché de jouet. Aux Etats-Unis, les couleurs primaires, particulièrement le rouge et le jaune, ornaient les pages des catalogues de jouets et la plupart des vélos étaient rouges, comme l'était l'emballage du spirographe. Des produits genrés y figuraient, comme une tête à maquiller mais l'emballage était très éloigné de l'abondance de rose et de paillettes d'aujourd'hui.

Dans les années 50, le rose était fortement associé à la féminité mais les garçons le portaient toujours souvent tandis que, dans les années 70, les deux couleurs ne dominaient

Le triomphe du bleu et du rose s'explique notamment par l'apparition de l'échographie, au milieu des années 80. Les futurs parents découvraient alors le sexe de leur bébé et se précipitaient ensuite pour acheter tout le matériel nécessaire en « version fille » ou « version garçon ». « Plus on individualise les vêtements, mieux on vend », explique l'historienne américaine Jo B. Paoletti dans son livre paru en 2012, *Pink and Blue : Telling the girls from the boys in America*. Et cela marche également pour les jouets, ce qui a encore accéléré la segmentation bleu/rose dans les rayons des grands magasins. En effet, si votre fille possède un vélo rose, il sera difficile de le céder ensuite à son petit frère. Ce qui vous amènera certainement à en acheter un autre.

*Propos recueillis sur le site Tout à l'égo
par Carole et Kelly*



SPORT

Sports féminins et médias : le CSA rend son rapport

La ministre des Droits des Femmes jusqu'au 26 août 2014, Najat Vallaud-Belkacem, estimait que les instances sportives et les médias, principalement les télévisions, devaient accentuer leurs efforts pour la diffusion des sports féminins.

Le vendredi 31 janvier 2014, le CSA a rendu public son rapport sur les enjeux du développement de la représentation du sport féminin dans les médias audiovisuels. Ce rapport propose une synthèse des principales problématiques abordées dans le cadre de ces auditions et recense les enseignements que le Conseil a pu tirer de cette réflexion. Il propose de mettre en œuvre les moyens pour tendre vers une représentation équitable des performances sportives masculines et féminines dans la politique de retransmission des chaînes de télévision et des stations de radio, de favoriser une exploitation équilibrée des droits de diffusion audiovisuelle de compétitions sportives masculines et féminines de même niveau acquis de manière couplée par un éditeur de services de télévision, d'améliorer l'exposition du sport féminin, la couverture de l'actuali-

té des compétitions sportives féminines dans les émissions d'information proposant du sport qui doivent être diffusées à des heures de forte audience. La présence des personnels féminins au sein des rédactions sportives des télévisions et radios doit être aussi renforcée.

Le rapport du CSA indique qu'on voit très peu de sports féminins dans les médias. Ce rapport se résume à deux chiffres : 7 % des retransmissions sportives sont féminines et 95 % de ces retransmissions le sont par des chaînes payantes ! Sur les compétitions sportives en général, quand elles sont masculines, 40 % sont retransmises à la TV. Quand elles sont féminines, on avoisine les 20/25 %. Il existe un vrai déficit du sport féminin dans les médias.

Mohamed





Les droits des femmes en quelques dates

En septembre 1791, Olympe de Gouges rédige la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne dont le préambule commence ainsi : « Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la Nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale ».

L'espace public est depuis l'Antiquité un terrain exclusivement masculin. Et à la Révolution, période-clé pour la démocratie en France, les femmes en ont été exclues (interdites de droit de vote, de prendre la parole à la tribune, d'organiser des réunions publiques). Les droits des femmes ont mis du temps à s'affirmer, voici quelques dates :

1791 : Olympe de Gouges rédige la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne ».

1792 : La loi permet le divorce par consentement mutuel.

1804 : le Code civil donne aux femmes des droits civils mais leur refuse les droits politiques.

1850 : Création obligatoire d'écoles de filles dans les communes d'au moins 800 habitant-es (loi Falloux).

1924 : Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

1944 : Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1965 : Les femmes mariées peuvent exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.

1967 : Loi Neuwirth autorisant la contraception.

1970 : L'autorité parentale remplace la puissance paternelle.

1972 : Reconnaissance du principe « à travail égal, salaire égal ».

1975 : Loi Veil pour l'Interruption Volontaire de Grossesse – IVG.

1976 : La mixité devient obligatoire pour tous les établissements scolaires publics.

1982 : L'IVG est remboursée par la Sécurité sociale.

1983 : Loi Roudy posant le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1984 : Le congé parental est ouvert à chacun des parents.

1991 : Édith Cresson première femme Première ministre.

2000 : Promulgation de la première loi sur la parité politique.

2008 : Inscription dans la Constitution de « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

2010 : Vote de la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes : création de l'ordonnance de protection des victimes et du délit de harcèlement moral au sein du couple.

2014 : Vote de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Florent



SPORT

Trois, deux, un, partez !

En France aujourd'hui, l'égalité dans les sports n'est pas vraiment acquise car il y a toujours des discriminations entre les femmes et hommes.



De l'Antiquité aux tournois médiévaux, le sport est marqué du sceau de la masculinité. Avec les Jeux Olympiques de 1900, les femmes effectuent une timide entrée dans la compétition sportive. La prise de conscience de l'enjeu de la place des femmes dans le sport est donc plutôt récente et s'inscrit dans un contexte social et politique devenu favorable à la prise en compte des inégalités entre les femmes et les hommes. La première conférence internationale sur les femmes et le sport, à laquelle ont participé des décideurs

nationaux et internationaux du sport, a eu lieu en mai 1994 à Brighton, au Royaume-Uni.

La question est : pourquoi tant de discrimination ? D'après la sociologue Mme Catherine Louveau : « Toute l'histoire du sport s'est construite par et pour les hommes depuis le XIX^e siècle. Il a été pensé et organisé pour former les hommes à la masculinité et à la virilité, pour qu'ils deviennent de « vrais hommes ». Femmes et hommes sont certes différents mais ces différences, entre autres morphologiques, sont pensées et incorporées comme une infériorité naturelle, alors qu'il s'agit d'une construction culturelle, sociale, alimentant des représentations ; c'est sur ces différences naturalisées (le sexe « faible ») que se sont ancrées, socialement et politiquement, les inégalités et les discriminations. »

Fatoumata



SOCIÉTÉ

Les démons du racisme

Le racisme est un schéma de pensée (conscient ou inconscient), une manière spécifique de concevoir le monde et les êtres humains, les uns par rapport aux autres, et qui se traduit par des actes, des paroles, des attitudes ou des comportements. de rejet et souvent de violence.

C'est une idéologie qui, partant du postulat de l'existence de races humaines, considère que certaines races sont intrinsèquement supérieures à d'autres. Des actes racistes en découlent souvent, comme le 17 février dernier dans le métro parisien lors de la rencontre de football PSG-Chelsea. Les images ont fait le tour du monde. Sur le quai, un homme est repoussé par des supporters de Chelsea à cause de sa couleur de peau – un franco-mauritanien de 33 ans qui rentrait du travail ; les supporters chantaient « Nous sommes racistes, on aime ça » : un véritable acte raciste.

Les personnes racistes, par ce système de pensée, justifient de rabaisser, maltraiter et violenter ou même d'exterminer lors



Le racisme est un fléau qu'il faut combattre quotidiennement, dans tous les actes de la vie.

de génocides n'importe quelle personne appartenant à un des groupes jugés inférieurs. Le racisme viole le droit fondamental d'égalité des êtres humains et doit être combattu car tout être humain a droit au respect quelle que soit son apparence physique, sa religion, sa culture ou son ethnie.

Harouna



C'EST MON DROIT

Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement

Le mariage forcé est une violence qui consiste à marier une personne contre sa volonté. Il est organisé par les familles qui ne respectent pas et ne se soucient pas du non-consentement de leur enfant. Les jeunes qui tentent d'y échapper sont très souvent confrontés-ées à une rupture familiale avec tous les dangers et les difficultés que cela peut engendrer.

Le plus souvent, les enfants ne veulent pas se marier avec la personne que leurs parents ont choisie, ce qui a pour conséquence des ruptures familiales. Ces mariages sont surtout destinés à certaines jeunes filles adolescentes partout dans le monde, principalement pour cause de traditions et par intérêt économique.

L'Organisation des Nations Unies voit aujourd'hui le mariage forcé comme une atteinte aux droits humains, puisqu'il viole le principe de liberté et d'autonomie des individus. La pratique du mariage forcé était très commune dans les classes aisées européennes jusqu'à la fin du XIX^e siècle. C'est encore un problème commun en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe de l'Est. Dans certains pays, il s'accompagne de l'enlèvement de la future mariée, notamment au Kirghizistan : pratique d'Ala Kachuu. Le mariage forcé est souvent appelé « mariage d'affaires » dans les Antilles notamment en

« L'Organisation des Nations Unies considère le mariage forcé comme une atteinte aux droits humains, »



Haïti. L'avantage attendu est une résidence légale permanente dans un pays ou de l'argent.

En France, le Groupe de femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) estimait, en 2006, à 70 000 le nombre de jeunes filles menacées par le mariage forcé. Ce type de mariage est illégal mais peut avoir eu lieu soit en France, soit dans le pays d'origine. Cette pratique est cependant plus difficile en France depuis la loi de janvier 2006 qui porte l'âge de se marier (majorité nubile) à 18 ans.

Alia et Inès

<http://stop-violences-femmes.gouv.fr>

Il est possible d'échapper à un mariage forcé. La loi vous protège

IL FAUT EN PARLER à une personne en qui vous avez confiance, à un professionnel (médecin, assistant-e social-e, avocat-e) ou adressez-vous à une association spécialisée dans la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes qui vous accompagnera. Le 3919 est à votre disposition pour vous écouter et vous guider.

SIGNALEZ les faits à la police et à la gendarmerie. Vous ferez l'objet d'une attention particulière de la part des services de police ou des unités de gendarmerie qui ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes : intervenantes sociales, psychologues...

En cas d'urgence, appelez le 17 ou le 112 (depuis un portable).

Ce que dit la loi...



Ce que dit le Code civil

Seul le mariage civil - en mairie - compte aux yeux de la loi. Il est interdit à tout ministre d'un culte de procéder à un mariage religieux sans que l'acte de mariage civil ne lui ait été présenté. Le maire - ou son représentant - peut annuler la cérémonie si l'un des conjoints n'est pas consentant. Depuis la loi du 4 avril 2006, on peut demander une audience avec un élu pour avertir de son refus de se marier et expliquer sa situation et le délai de recevabilité de la demande en nullité du mariage a été allongé jusqu'à 5 ans après la célébration du mariage.

Ce que dit le Code pénal

Une ordonnance de protection peut être délivrée par un-e juge à la personne majeure menacée de mariage forcé, c'est-à-dire son interdiction temporaire de sortie du territoire et/ou l'inscription sur le fichier des personnes recherchées. Si un mariage forcé a eu lieu à l'étranger à l'encontre d'une personne résidant habituellement sur le territoire national, la loi française est applicable. Les autorités consulaires doivent prendre les mesures adaptées pour assurer, avec leur consentement, le retour sur notre territoire des personnes de nationalité française ou résidant habituellement de manière régulière sur le territoire français si elles ont subi des violences volontaires ou des agressions sexuelles dans le cadre d'un mariage forcé ou en raison de leur refus de se soumettre à un mariage forcé (Loi du 9 juillet 2010 relative aux violences spécifiques aux femmes).





INTERVIEW

Témoignage : Stop aux violences

En France, toujours une femme sur dix subit des violences au sein du couple. Une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou ancien conjoint. Témoignage.

Quels étaient vos rapports avec votre conjoint avant que les violences dont vous avez été victime ne commencent ?

Je suis restée 8 ans avec lui et les violences ont existé dès le début de notre vie commune. C'était plus ou moins violent, c'était beaucoup de chantage, nos rapports étaient malsains. Il buvait. Au bout de 3, 4 mois, ça a commencé à se dégrader, il a commencé à me maltraiter, puis à m'obliger à faire ce qu'il voulait. Il voulait absolument avoir des relations sexuelles même si moi je ne voulais pas, il s'est mis à me violer.

Comment ont commencé les violences ? Quelles étaient-elles ?

Ça a commencé par des remarques, des violences psychologiques : je n'étais à la hauteur de rien, il m'était supérieur en tout. Et puis, très vite, ça a été la giflle puis tirer les cheveux, donner des coups de pieds. Au départ, je me défendais. On est d'abord resté ensemble deux ans et je suis partie six mois parce que je n'en pouvais plus et quand je suis revenue, j'ai supporté ça pendant quatre ans et je n'ai pas eu le courage de partir. Je ne savais pas comment faire pour m'en sortir, toute seule c'était impossible. Mes proches étaient au courant mais il

m'a coupé de toutes mes connaissances. La première fois qu'il m'a donné une giflle, j'en ai parlé à ma sœur et elle l'a appelé. Ils se sont disputés et, à partir de ce moment-là, il a fait en sorte de me couper d'elle. Il a commencé à me violer. Moi, je ne savais pas à qui parler et j'avais peur. Les violences étaient de pire en pire jusqu'au jour où il m'a donné un coup de poing en plein visage. Je me suis retrouvée complètement défigurée. J'ai eu un traumatisme crânien, j'ai été hospitalisée pendant 15 jours. Puis un soir, en février dernier, il est venu me trouver tandis que je regardais la télé et il m'a dit « on va baiser ». Il avait bu. Je lui ai dit que je ne voulais pas. Il est allé chercher un couteau, il m'a blessé au cou, je suis sortie par l'escalier pour appeler la police. Ils l'ont pris en flagrant délit au moment où il allait me donner un autre coup. Les policiers m'ont prise en charge, ça a duré toute la nuit et le lendemain ils m'ont déposée à la maison très tôt. J'étais vraiment très mal, je me disais que ce n'était même pas la peine de finir la journée, je me suis dit « je vais me suicider » et je ne sais pas pourquoi mais d'un seul coup le 3919* m'est revenu en tête, j'avais dû en entendre parler à la télé. J'ai appelé et ça m'a sauvé la vie.



Image réalisée par le plasticien Alessandro Palombo

Votre conjoint a été arrêté ?

L'avocate m'a aidée lors de la comparution immédiate, j'étais très mal, mais elle était à l'écoute, mettait ma parole au-dessus de celle de mon conjoint et ça vous retape, on se dit « pourquoi j'ai vécu tout ça sans rien dire ? ». Ces gens qui vous aident jouent le rôle de tuteur : le 3919, l'Escal, l'avocate, le procureur, le juge... J'étais un arbre qui s'écroulait, ils ont été les tuteurs qui l'ont remis droit. Ces personnes qui se succèdent tissent une toile autour de vous et vous pouvez repartir. Et quand le juge prononce le jugement, ce n'est plus vous la coupable, c'est lui, on se reconstruit, on est victime donc on est quelque chose. La société reconnaît qu'il a fauté et que j'ai souffert.

Quelle est votre situation aujourd'hui ?

Je suis autonome, je vais bien même si j'ai toujours besoin de soutien psychologique par moment. C'est pourquoi je me rends toujours à l'Escal. Si à un moment donné ça va moins bien, je parle et je repars.

Témoignage de Cécile D., victime de violences conjugales, sélectionné par Marie-Hélène et Pera

*Le 3919 est un numéro d'écoute national. Il est accessible et gratuit 7 jours sur 7.



HISTOIRE



Le camp de concentration de Ravensbrück était situé dans la ville du même nom, dans la région de Brandebourg en Allemagne. Ce camp a terrorisé les femmes pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a duré de 1939 à 1945. Le camp était dirigé par Mark Kaegel et Fritz Suhren. Les femmes y étaient envoyées en train et, une fois sur place, entassées dans des pièces étroites avec des conditions de vie très épouvantables. Toutes étaient sales, elles se faisaient maltraiter et même exécuter si elles ne travaillaient pas. On faisait sur elles des

expériences médicales et on les prostituait. Cette année, nous fêtons le 70e anniversaire de la libération des camps de concentration et des camps d'extermination. Il y avait de grandes personnalités comme Catherine Dior, Simone Veil qui ont transité par ce camp.

Qu'est-ce qu'un camp de concentration ?

Un camp de concentration était un lieu fermé de grande taille. Le camp était créé pour regrouper et pour détenir une population considérée comme ennemie, généralement dans de très mauvaises conditions. Cette population peut se composer d'opposants politiques et de résidents d'un pays ennemi. C'était un génocide des civils

1939 - 1945 :

Un camp de femmes à Ravensbrück

d'une zone critique de combats ou d'autres groupes humains, souvent pendant une guerre. Les juifs et notamment les femmes juives ont été la cible des nazis qui voulaient les exterminer. Il y avait beaucoup de femmes juives à Ravensbrück beaucoup y périrent.

Qu'est-ce qu'un camp d'extermination ?

Les camps d'extermination étaient des centres de mise à mort à grande échelle dans lesquels il y avait des chambres à gaz et des fours crématoires pour faire disparaître les corps. Les juifs et les tsiganes y ont été majoritairement exterminés.

Shaina et William



Une femme ne s'habille pas
sexy pour rien

RIEN NE DEVRAIT INNOCENTER UN VIOLEUR

Chaque année en France, plus de 75 000 femmes sont violées. Mais ce crime, qui laisse les victimes profondément marquées, est encore largement impuni voire excusé. Une jupe trop courte, un excès d'alcool, un refus pas assez énergique ou un contrat de mariage : tout est bon pour faire des victimes les coupables et les dissuader de porter plainte. Pourtant, tout acte sexuel sans consentement est un viol, puni par la loi. **FACE À UN VIOL, VOUS N'ÊTES PAS SEULE. NOUS POUVONS VOUS AIDER.**

**COLLECTIF FÉMINISTE
CONTRE LE VIOL**

VIOLS FEMMES INFORMATIONS

N° Vert 0 800 05 95 95
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE